



DEMANDE DE LABELLISATION « PRIME ACCESSION CCVG »

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DU GARON

Cadre réservé à la CCVG

Date de réception :
 N° dossier :

Situation

Nom du promoteur
 Adresse.....

 Téléphone
 Adresse mail.....

Description de l'opération

Nom de l'opération :
 Adresse:.....

 Commune :

Pièces justificatives à fournir

- La présente fiche de demande de labélisation, dûment complétée et signée,
- Plaquette de présentation de l'opération, précisant notamment les orientations urbaines, la date de début de commercialisation et de début des travaux,
- Tableau synthétique des types de logements, surfaces utiles, prix HT, prix TVA 5.5% et prix TVA 20 %.
- Décompte prévisionnel des charges,
- Fiche synthétique de présentation des logements potentiellement éligibles (prix inférieur à 3100 €/m² SHAB TTC hors parking – 2900 €/m² SHAB TTC hors parking en périmètre TVA taux réduit QPV Pérouses à Brignais) et de leur situation dans l'opération.

POUR RAPPEL : le nombre de logements pouvant faire l'objet d'une labellisation au sein d'une même opération est plafonné à 30 %.

Ces documents sont à transmettre soit par voie postale :

Monsieur le Président
 Pôle Aménagement
 Communauté de Communes de la Vallée du Garon
 Parc d'activités de Sacuny
 262 Rue Barthélémy Thimonnier
 69530 BRIGNAIS

Soit par mail en copie scannée à l'adresse c.bourrat@cc-valleedugaron.fr

IMPORTANT

Dossier à compléter et transmettre avant la date de signature des contrats de réservations des ménages concernés par l'attribution d'une prime accession sous peine d'irrecevabilité des demandes.